

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2035

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 52

À l'alinéa 73, après la première occurrence du mot :

« électronique »,

insérer les mots :

« par ces propriétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.